

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 21 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° DCS2023-012

Objet : Budget Supplémentaire au budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour 2023

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 14 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 15 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 69 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA.

Délégués des EPCI :

Jean ABITEBOUL a donné pouvoir à Joël SURIER.

Suzanne BARNET a donné pouvoir à Jean-Paul GARCIA ROBIN.

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

François-Xavier DUPERAT a donné pouvoir à Éric GRIMONT.

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Emmanuel VIVET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal GOUHOURY.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2022-021 en date du 7 décembre 2022, relative au Budget Primitif du budget principal pour 2023 du Syndicat mixte,

Vu le Compte de Gestion du Payeur départemental pour 2022 relatif au budget principal et le Compte Administratif 2022 du Syndicat mixte pour ce même budget,

Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2023-004 A du 12 avril 2023, approuvant le Compte Administratif du budget principal pour 2022,

Vu la délibération d'affectation du résultat 2022 n°DCS2023-004 B du 12 avril 2023, décidant à ce titre de reprendre, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023, le résultat d'investissement constaté en 2022 (+ 324 180,97 €) au sein de la section d'investissement en recettes, et le résultat de fonctionnement en 2022 (+ 1 166 040,61 €) en recettes au sein de la section de fonctionnement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 15 juin 2023,

Vu le rapport n°DCS2023-012,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (69 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le Budget Supplémentaire du budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2023, en décidant que les crédits admis à ce Budget Supplémentaire sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les modifications apportées par chapitre budgétaire, en dotations complémentaires ou en réductions de crédits, sont les suivantes (montants en euros) :

		Budget Primitif 2023	Budget Supplémentaire 2023	BP+BS 2023
Total dépenses de fonctionnement		1 630 000,00 €	1 270 000,00 €	2 900 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	321 000,00 €	873 000,00 €	1 194 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 200 000,00 €	300 000,00 €	1 500 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39 000,00 €	62 000,00 €	101 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €

		Budget Primitif 2023	Budget Supplémentaire 2023	BP+BS 2023
Total recettes de fonctionnement		1 630 000,00 €	1 270 000,00 €	2 900 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	1 166 040,61 €	1 166 040,61 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €	200,00 €	200,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	205 000,00 €	100 000,00 €	305 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 425 000,00 €	- €	1 425 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	3 759,39 €	3 759,39 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €

		Budget Primitif 2023	Reste à réaliser 2022	Budget Supplémentaire 2023	BP+BS 2023
Total dépenses d'investissement		65 000,00 €	13 276,88 €	312 723,12 €	391 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	9 350,03 €	15 000,00 €	29 350,03 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 000,00 €	3 926,85 €	296 523,12 €	360 449,97 €
041	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total recettes d'investissement		65 000,00 €	0,00 €	326 000,00 €	391 000,00 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	324 180,97 €	324 180,97 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	819,03 €	819,03 €
041	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €


 Olivier LAVENKA
 Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29/06/2023